

Des Geeks de droit pénal ? (agressions sexuelles)

Par **Juriste6767**, le **05/11/2017** à **15:57**

Bonjour,

J'ai un doute concernant l'élément moral du viol, il faut que l'auteur des faits ait la volonté de commettre un acte de pénétration sexuelle mais qu'entend on par pénétration sexuelle ?

Je me pose la question car pour l'élément matériel la pénétration d'un objet dans l'anus par exemple ne relève pas d'un viol.. mais du coup est ce que la définition de pénétration sexuelle est la même dans les 2 éléments ou est elle indépendante..

C'est peut être une question bête mais bon :)

Merci aux (à la) personne(s) qui répondront(ra)

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/11/2017** à **13:32**

Bonjour

Votre question étant assez particulière pouvez-vous nous indiquer dans quelle cadre la posez-vous ?